

## **Barrage de Feurs**

### **Rénovation du barrage et construction d'une centrale hydroélectrique**

Enquête publique : Avis du CPSFV déposé le 19/11/2019

Le club de Pêche Sportive Forez-Velay, association agréée au titre de la protection de la nature, notamment pour la préservation des milieux aquatiques et espèces piscicoles, n'a pas trouvé dans le projet de restauration du barrage de Feurs couplé à l'installation d'une microcentrale hydro-électrique, d'éléments allant à l'encontre de ses convictions et de ses luttes pour le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau.

Il y a même relevé des éléments positifs comme la nouvelle passe à poissons et son positionnement nettement plus adapté favorisant le déplacement des populations piscicoles, ainsi que la turbine ichtyocompatible à la dévalaison installée sur la microcentrale hydroélectrique.

Il émet donc un avis favorable au projet d'aménagements du barrage de Feurs, et démontre par cet avis qu'il n'est pas systématiquement opposé à la construction de microcentrales si elles ne nuisent ni à la qualité de l'eau ni à la vie piscicole.

**Jean-Luc COMETTI**  
**Président délégué**

**Club de Pêche Sportive Forez-Velay**

Maison de la Nature - 11 rue René Cassin  
42100 SAINT ETIENNE  
Tel siège social : 04 77 34 02 91 (heures de bureau)

[presidence@cpsfv.org](mailto:presidence@cpsfv.org)

[www.cpsfv.org](http://www.cpsfv.org)

<https://www.facebook.com/cpsfv/>

*Avant d'imprimer ce courriel, pensez à l'environnement*